

SNAP' News 11



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



Retrouvez-nous sur
le web

www.snapatsi.fr

CIA 2016

Complément Indemnitaire Annuel

Qu'est-ce que le CIA ?

Comme nous vous l'indiquons dans notre SNAP'NEWS N°1 sur le RIFSEEP, le CIA - **Complément Indemnitaire Annuel** - est une des composantes de ce nouveau régime indemnitaire.

RIFSEEP = IFSE (mensuel) + **CIA** (fin année et facultatif)



CIA = RO + PRE individuelle



L'instruction ministérielle définit les principes d'attribution du CIA

Le versement du CIA est **facultatif** et il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année à l'autre.

Quels sont les critères pris en compte pour l'attribution du CIA ?

Plusieurs éléments pourront être appréciés par le chef de service :

- La valeur professionnelle de l'agent
- L'investissement personnel
- Le sens du service public
- La capacité à travailler en équipe
- La contribution au collectif de travail
- La connaissance du domaine d'intervention
- La capacité à s'adapter aux exigences du poste
- La capacité à coopérer avec des partenaires internes et externes
- L'implication dans les projets du service
- La participation active à la réalisation des missions rattachées à l'environnement professionnel





Le 30 juin 2016,
 le **SNAPATSI** a obtenu
 l'**alignement des montants du**
CIA de la Police Nationale
 avec les autres périmètres

Les montants moyens sont déterminés en fonction du grade et du périmètre d'affectation.

Les montants maximums sont fixés par groupe de fonctions.

MONTANTS MOYENS								
ATTACHES			SECRETAIRES ADMINISTRATIFS			ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Grades	Services Déconcentrés	Services centraux et Île-de-France	Grades	Services Déconcentrés	Services centraux et Île-de-France	Grades	Services Déconcentrés	Services centraux et Île-de-France
CAIOM/Hors classe	1180	1250	SACE	690	740	AAP1	520	590
Att. Principaux	1060	1130	SACS	640	690	AAP2	520	590
Attachés	880	910	SACN	590	640	AA1/AA2	520	590
MONTANTS MAXIMUMS								
ATTACHES			SECRETAIRES ADMINISTRATIFS			ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Groupe 1	1860		Groupe 1	1360		Groupe 1	1240	
Groupe 2	1660		Groupe 2	1310		Groupe 2	1240	
Groupe 3	1460		Groupe 3	1240				
Groupe 4	1460							



Le montant du **CIA** doit être **notifié** annuellement **par écrit à chaque agent.**